



Titre Professionnel Ouvrier (ière) du Paysage

Métier

- ouvrier Paysagiste
- jardinier d'espaces verts



L'**ouvrier du Paysage** aménage et entretient des espaces verts à vocation ornementale pour améliorer le cadre de vie (parcs, jardins, sols sportifs). Il intervient dans un milieu naturel afin de mettre en valeur notre patrimoine végétal. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien). Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère, il installe des systèmes d'arrosage et il entretient le matériel mis en œuvre.

A partir de consignes et d'informations (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son hiérarchique, l'ouvrier du paysage participe aux implantations de travaux, réalise les travaux de préparation du sol, les plantations d'arbres, d'arbustes et de décors floraux, les engazonnements et les petits travaux de maçonnerie paysagère. Sous la responsabilité de son hiérarchique, il applique des produits phytopharmaceutiques.

Le titre **Ouvrier (ière) du Paysage (OP)** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Entretien un espace vert ornemental.
- Planter et engazonner des espaces verts.
- Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts.

Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 32 semaines

Pré-requis : niveau 5^{ème} du collège ou équivalent

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels.

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Evolution professionnelle

- Chef d'équipe

Titre de Niveau V

Arrêté N° 899/CM
du 13 juillet 2012 modifié

Contexte de travail

L'ouvrier de paysage exerce ses activités, seul ou en équipe, en plein air, en toutes saisons. Il utilise fréquemment des matériels motorisés (parfois bruyants ou dangereux) et des produits phytopharmaceutiques dans le respect de la réglementation et en préservant la sécurité des hommes et de l'environnement.

En fonction de l'activité de l'entreprise et de la situation géographique des différents chantiers, les déplacements peuvent être fréquents.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Punaruu

